



Luxembourg, le 18 décembre 2012


Réf. 72/12/ST

**Objet: Ville d'Esch-sur-Alzette.  
Convention d'adhésion au réseau national des bibliothèques.  
Délibération du conseil communal du 07 décembre 2012/p.08**

Soit le dossier retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette tout en signalant qu'il ne ressort, ni de la délibération, ni de la convention sous rubrique si le seuil prévu à l'article 173ter de la loi communale du 13 décembre 1988 est dépassé.

Dans le cas où le seuil applicable serait dépassé, le dossier sous rubrique devra être présenté pour assentiment à l'autorité supérieure.

Le Commissaire de district,

  
Jacques Schwachtgen  
Secrétaire de district

Service : Secrétariat  
**LESCH** Esch/Alzette, le  
20 DEC. 2012

ORIGINAL: H. Lutgen (pour suivi)

03/01/2013 / SH.